Décision n° 2019-0723
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 30 avril 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 30 avril 2019,

Pour le Président et par délégation

Maxime FOREST
Directeur Adjoint mobile et innovation

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198904432	ANCEL GUY	57 BETTBORN	2 VHF
199202655	PARC NATIONAL DES PYRENEES	65 TARBES	2 VHF
199400901	SECURITAS FRANCE SARL	33 MERIGNAC	1 UHF
199402730	BAYER SAS	91 MEREVILLE	1 UHF
199602036	SWISSPORT INTERNATIONAL AG	68 ST LOUIS	4 UHF
199603182	ACTHYD	91 ARPAJON	2 UHF
199603871	SARL AMBULANCES DES VOLCANS	63 RIOM	2 VHF
199900706	EJ PICARDIE	60 ST CREPIN IBOUVILLERS	2 UHF
200000030	AXIMA CONCEPT	44 NANTES	1 UHF
200000340	PROVENCE AGREGATS	84 CHEVAL BLANC	1 UHF
200101923	SECURITAS FRANCE SARL	63 CLERMONT FERRAND	2 UHF
200300310	TRANSPORTS PUBLICS AGGLO	74 VILLE LA GRAND	2 UHF
200300396	TRANSPORTS PUBLICS AGGLO	74 VILLE LA GRAND	2 UHF
200300440	ISB FRANCE	35 ST DOMINEUC	1 UHF
200300656	SECURITAS FRANCE SARL	33 BORDEAUX	1 UHF
200501324	ASSOCIATION SAINTE ODILE	64 BILLERE	1 UHF
200501890	TRIOMPHE SECURITE	75 PARIS	3 UHF
200501891	TRIOMPHE SECURITE	75 PARIS	1 UHF
200600031	SECURITAS FRANCE SARL	49 CHOLET	2 UHF
200600222	MARINESCENCE	06 VALLAURIS	1 UHF
200600576	EURL SECURISPACE FRANCE SIS	93 LA COURNEUVE	2 UHF
200700863	LANCRY PROTECTION SECURITE	33 PESSAC	1 UHF
200900100	SAMSIC SECURITE	95 ARGENTEUIL	1 UHF
200900642	BBT	66 PERPIGNAN	1 UHF
201000266	TRIOMPHE SECURITE	94 ARCUEIL	2 UHF
201100054	SAMSIC SECURITE	59 SAINGHIN EN MELANTOIS	2 UHF
201100067	EURL SECURISPACE FRANCE ST	76 DIEPPE	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201201437	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	59 ST ANDRE LEZ LILLE	1 UHF
201300157	SECURITAS FRANCE SARL	09 MAZERES	4 UHF
201301540	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 ST MAUR DES FOSSES	1 UHF
201301556	CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	92 COLOMBES	1 UHF
201400619	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 NANTERRE	2 UHF
201400806	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	83 BORMES LES MIMOSAS	1 UHF
201401150	VANTAGE ATLANTIQUE MEDITERRANEE	36 DEOLS	6 UHF
201401153	SA MATOUBA	97 ST CLAUDE	1 UHF
201401159	SODICAR	97 BAIE MAHAULT	1 UHF
201401300	EURL SECURISPACE FRANCE SIS	78 LES MUREAUX	2 UHF
201500095	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 VILLEMOMBLE	2 UHF
201500523	BOUYGUES BATIMENT IDF	94 ST MAUR DES FOSSES	1 UHF
201600143	CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	93 BAGNOLET	3 UHF
201700082	STRATEGIC TELECOM	88 ANOULD	2 VHF
201700381	ECOMAT	44 REZE	1 UHF
201700444	LEGENDRE ILE DE FRANCE	92 COLOMBES	1 UHF
201700475	ECOMAT	44 REZE	3 UHF
201700575	EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES	38 GRENOBLE	1 UHF
201700916	DPSA IDF	92 NEUILLY SUR SEINE	2 UHF
201700931	SOLUMAT	94 MAISONS ALFORT	1 UHF
201701136	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	92 COLOMBES	2 UHF
201701161	FAYAT BATIMENT	93 NOISY LE SEC	6 UHF
201701339	FAYAT BATIMENT	93 AULNAY SOUS BOIS	1 UHF
201701420	LANCRY PROTECTION SECURITE	33 MERIGNAC	1 UHF
201800307	EIFFAGE CONSTRUCTION	94 ST MANDE	1 UHF
201800337	LANCRY PROTECTION SECURITE	33 MERIGNAC	1 UHF
201800734	ECOMAT	44 NANTES	1 UHF
201800913	ECOMAT	35 ST GREGOIRE	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201801263	ECOMAT	35 BAGUER MORVAN	1 UHF
201900288	FRIEDERICH	05 PUY ST EUSEBE	1 VHF